# *Règlement de LA PUTEOLIENNE 2026*

La Putéolienne est composée d'une course de 5km et d'animations pédestres :

- La course de 5km est réservée aux féminines de plus de 14 ans, elle est chronométrée et a un classement.
- L'animation pédestre de 1 km est ouverte à tous, à allure libre, non chronométrée, sans classement et avec des animations sur le parcours.
- L'animation pédestre de 3 km est ouverte à tous, à allure libre, non chronométrée, sans classement et avec des animations sur le parcours.
- L'animation pédestre de Marche Nordique est de 5km, ouverte à tous, non chronométrée et sans classement.

## Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent :

- en ligne sur adeorun.com jusqu'au vendredi 6 mars à 12h.

La participation est payante :

- pour les résidents :

La participation est de 2 € pour 1 km, 3 € pour le 3 km et de 5 € pour le 5 km et la marche nordique.

- pour les non-résidents :

La participation est de 4 € pour le 1 km, 5 € pour le 3 km et 10 € pour le 5km et la marche nordique.
La participation est gratuite pour les résidents de moins de 3 ans.

Il est nécessaire de présenter pour le 5km :
Pour les personnes majeures,
Soit :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;

Soit :

- Un Pass Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (https://pps.athle.fr/).

Pour les personnes mineures :
Soit :

- une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

Soit :

- L'attestation valable uniquement pour la Putéolienne 2026 indiquant que le mineur avec l'aide d'un responsable légal a bien rempli le questionnaire de santé (gratuit) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (https://pps.athle.fr/).

- A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Pour le 1 km, le 3 km et la Marche Nordique, les enfants nés après le 8 mars 2014 doivent être accompagnés d'un adulte inscrit à la course.

## Dossards :

Les dossards sont à retirer au magasin Terre de Running le samedi 7 mars de 10h à 17h ou le dimanche 8 mars à partir de 9h au niveau du départ. Ces dossards seront placés sur le devant du maillot.

## Les différents classements :

- Individuel sur le 5km
- Individuel Master 1 et plus (+ de 40 ans) sur le 5km
- Par équipe de minimum 3 participantes sur le 5km, le temps des 3 meilleurs temps de l'équipe sera additionné et permettra de faire le classement
- Trophée des associations, récompense l'association la plus représentée sur les 3 courses
- Trophée des écoles, récompenses l'école de Puteaux La plus représentée sur le 1 km et le 3 km.

Une assistance médicale est assurée par une équipe de la Croix Rouge Française.

Les parcours des courses sont sur l'ile de Puteaux.

Sur la course de 5 km, toute personne qui sort du circuit est considérée « hors course ».

La ville décline toute responsabilité en cas d'accident.

Si des conditions climatiques exceptionnelles ou de sécurité deviennent incompatibles avec la bonne organisation de la course, l'organisation peut suspendre cette dernière sans que les concurrents puissent prétendre à une réparation de préjudice.

Chaque participant autorise la mairie de Puteaux ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et media à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'évènement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.